

# La personne

Eric Delassus

S'il est difficile voire impossible de définir la notion de personne, c'est que, comme le fait remarquer Emmanuel Mounier dans un petit ouvrage consacré au personnalisme, elle n'est pas un objet, elle est toujours un être ayant sa personnalité et elle se définit toujours en fonction non seulement de caractéristiques universelles, mais aussi de toutes les particularités qui font qu'elle est cette personne et pas une autre.

*« On s'attendrait à ce que le personnalisme commençât par définir la personne. Mais on ne définit que des objets extérieurs à l'homme, et que l'on peut placer sous le regard.*

*Or la personne n'est pas un objet. Elle est même ce qui dans chaque homme ne peut être traité comme un objet. »<sup>1</sup>*

On pourrait à la limite reprendre la table des jugements kantienne<sup>2</sup> et voir dans la personne une notion qui relève de la singularité, cette catégorie qui opère la synthèse de l'universel et du particulier ; ce qui fait qu'une personne est une personne relève de toutes les particularités qui la caractérisent et qui s'unissent à des qualités universelles qui s'incarnent en elle pour produire un être singulier.

En effet par ce terme de personne nous avons coutume de désigner un être ayant tout à la fois une dimension juridique et morale, qui parce qu'il est doué de conscience, de raison et d'une volonté autonome lui permettant d'effectuer des choix éclairés, est en mesure d'une part d'avoir des droits et d'autre part de juger la valeur des fins qu'il poursuit lorsqu'il agit afin d'accomplir ce qui relève du devoir moral.

Cette définition traditionnelle de la personne semble aujourd'hui poser problème et s'avère parfois insuffisante pour régler certaines des difficultés auxquelles nous pouvons être confrontés principalement en matière d'éthique et plus particulièrement dans le domaine médical.

Tout d'abord le langage non-philosophique étend l'usage de ce terme au-delà même de la seule humanité, certains revendiquent des droits pour les animaux leur attribuant ainsi la dignité de personnes, au moins au sens juridique de ce terme.

Et même en ce qui concerne l'humanité, la dimension de personne est attribuée à des êtres humains avant même qu'ils aient pu développer ces facultés qui semblent essentielles et que nous avons citées précédemment, certains psychologues et pédiatres n'hésitent pas à dire que le bébé est une personne .

Aussi en matière d'éthique médicale la question se pose donc de savoir au nom de quoi il est toujours possible de considérer comme une personne un être humain qui n'a pas ou qui n'a plus la jouissance de toutes ses facultés, mais qui ne peut non plus être considéré comme un simple objet.

Pour tenter d'ouvrir des pistes de réflexion sur ces sujets nous poserons quelques repères historiques au sujet de la notion de personne à partir desquels nous essaierons de concevoir non pas une définition de la personne, mais un ensemble d'indices permettant de fonder la dignité de tout être humain quel qu'il soit.

Nous évoquerons brièvement l'étymologie du mot personne qui vient du latin *persona* qui désigne les masques utilisés dans le théâtre antique pour permettre au public d'identifier le personnage que l'acteur incarnait sur scène, ce masque servait également de porte-voix permettant ainsi aux spectateurs d'entendre les tirades déclamées par l'acteur. Cette notion de personnage ayant une dimension publique et sociale, peut-être est-elle à l'origine de la notion de personne juridique dans le droit romain, la personne désignant celui qui a une existence en tant que citoyen et qui par conséquent jouit de certains droits.

Philosophiquement l'idée d'un sujet libre et raisonnable dont l'identité subsisterait au-delà de tous les changements qu'il peut subir dans l'existence est déjà présente chez Platon dans sa théorie de l'immortalité de l'âme qu'il développe entre autre dans le Phédon expliquant que l'âme ne trouve sa véritable voie de salut que si elle parvient à se libérer des entraves du corps.

Cependant, à l'exception de la pensée platonicienne, si l'on remonte à l'antiquité grecque la notion de

---

<sup>1</sup> Emmanuel Mounier, *Le personnalisme*, Que sais-je ?, P.U.F.

<sup>2</sup> Emmanuel Kant, *Critique de la raison pure, Analytique des concepts*, Deuxième section, *De la fonction logique de l'entendement dans les jugements*.

personne ne semble pas avoir de réelles signification dans la mesure où l'homme (au sens humaniste du terme) et l'individu n'existent pas à proprement parler, pour un grec, et cela vaut même pour un grand penseur comme Aristote, l'on est d'abord grec ou barbare, et l'identité se définit en fonction de l'appartenance à une communauté ou en fonction d'un statut social et politique.

Un courant philosophique de l'antiquité fut cependant l'un des précurseurs de la naissance de la notion de personne, il s'agit du stoïcisme, en effet l'idéal cosmopolitique stoïcien affirme qu'il y a une communauté entre tous les hommes, une universalité à laquelle chacun participe malgré les différences imposées aux individus par le destin.

La notion de personne au sens moral de ce terme semble en effet ne pouvoir prendre sens que dans une optique universaliste qui affirme également la réalité substantielle du sujet, et qui considère tout homme quel qu'il soit comme ayant une valeur intrinsèque dépassant ses caractéristiques physiques ou ethniques.

C'est pourquoi il est permis de penser que le christianisme est peut-être à l'origine de la notion de personne telle que nous la concevons encore aujourd'hui. En effet, en promettant l'immortalité aux hommes le christianisme affirme l'identité du sujet tout en se posant comme religion universelle.

Si nous nous référons à l'époque moderne le sujet cartésien issu du cogito, du je pense résultant de la démarche dubitative peut être considéré comme l'un des éléments fondateurs de la notion moderne de personne se fondant sur l'idée d'un sujet libre et autonome ; certes le sujet cartésien est principalement sujet connaissant dont la raison se définit essentiellement comme capacité de distinguer le vrai du faux, mais aussi le bien du mal, aussi ne faut-il pas oublier la dimension morale de ce dernier qui ne se définit pas seulement en terme de raison, mais aussi en terme de volonté puisque c'est cette dernière qui est à l'origine de nos erreurs et de nos fautes.

Mais s'il est un auteur chez qui la personne dans son sens moral joue un rôle central, c'est bien Emmanuel Kant qui dans sa formulation de l'impératif catégorique pose l'homme comme un être moral par essence, car doté d'une raison législatrice par laquelle il est mis face à ses devoirs devant une loi morale intangible. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que la notion de personne est présente dans l'une des formules résumant cet impératif moral que Kant qualifie de catégorique par opposition à l'impératif technique qui est simple calcul de moyens.

Cette formulation de l'impératif catégorique est la suivante et pourrait servir de point de départ à toute réflexion sur le rapport de l'homme à la science et la technique, principalement dans le domaine médical :

*« Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen. »<sup>3</sup>*

La personne est donc présentée ici comme l'être en qui s'incarne l'humanité dans sa dimension morale, mais une humanité qui n'y est présente que sous forme de potentialité et qui ne se construit que par les actes que les hommes accomplissent, cette humanité qui s'affirme d'autant qu'elle est le résultat des actes d'un homme libre et raisonnable. Agir en considérant l'humanité comme une fin c'est donc agir pour construire cet idéal.

La personne est donc selon Kant à la fois un sujet de droit et un objet de devoir, elle est une valeur absolue existant comme fin en soi s'opposant aux choses qui n'ont qu'une valeur relative et qui peuvent donc être utilisées comme de simples moyens.

En ce sens reconnaître à la personne une valeur absolue, c'est en faire un objet de respect quelle que soit la condition de cette personne, même lorsqu'elle se trouve limitée dans l'exercice de sa liberté.

En dernier lieu nous ferons également référence au courant personnaliste dont l'un des fondateurs en France est Emmanuel Mounier et qui pose comme principe que la personne est la source de toutes les valeurs, une personne qui se définit non seulement par ses qualités intrinsèques, mais aussi par sa dimension sociale, la personne se définit par rapport à la communauté humaine, elle n'est pas l'individu atomisé, mais elle n'est pas non plus écrasée par la société, si la personne se définit dans le cadre de la réciprocité des consciences, la société ne dépasse pas la personne elle doit au contraire s'organiser pour la promouvoir. Le personnalisme n'est donc pas un système philosophique, mais un courant de pensée affirmant la valeur de la personne contre les injustices sociales et toutes les formes de totalitarisme.

Ce bref parcours non-exhaustif des différentes approches de la notion de personne peut-il nous aider à

---

<sup>3</sup> Emmanuel Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*.

régler tous les problèmes évoqués précédemment ?

Tout d'abord, que répondre à la question de savoir si seul l'être humain peut être qualifié de personne ?

Que dire face à ceux qui prétendent que les animaux ont des droits et qui en considérant l'animal comme un sujet de droit l'élève à la dignité de personne juridique ? Ce qui s'oppose totalement à la tradition rationaliste à laquelle nous venons de faire référence entre autre en citant la philosophie de Kant qui n'hésite pas à écrire :

*« Posséder le Je dans sa représentation: ce pouvoir élève l'homme infiniment au-dessus de tous les autres êtres vivants sur la terre. Par là, il est une personne ; et grâce à l'unité de la conscience dans tous les changements qui peuvent lui survenir, il est une seule et même personne, c'est-à-dire un être entièrement différent, par le rang et la dignité, de choses comme le sont les animaux sans raison, dont on peut disposer à sa guise ;... »<sup>4</sup>*

Autrement dit pour Kant seul l'homme mérite d'être considéré comme une personne et l'animal est ravalé au rang des choses dont on peut user comme moyen. Or précisément c'est cela que conteste les défenseurs des droits des animaux principalement pour protéger l'animal de souffrances inutiles, par exemple lorsqu'est contestée l'utilisation de certains animaux comme cobaye de laboratoire. Ici ce qui conduit à appréhender l'animal en quelque sorte comme une personne, c'est le fait qu'il est un être sensible comme nous, et que nous partageons avec lui la capacité de souffrir, de subir une douleur dont le sens nous échappe et qui échappe d'autant plus à l'animal qu'il ne dispose pas des facultés lui permettant de lui donner un sens.

Une telle approche rappelle la position de Rousseau pour qui la communauté de l'homme et de l'animal réside dans des sentiments antérieurs à la raison que sont la pitié et l'amour de soi, la pitié qui est incapacité spontanée (antérieure à la conscience et donc ne supposant aucune identification) à supporter la souffrance d'un semblable et l'amour de soi (qui relève d'une sorte d'instinct de conservation et qui s'oppose à sa forme corrompue qu'est l'amour propre qui est désir de se mettre en valeur dans la société).

On peut donc remarquer que la conscience contemporaine a tendance à introduire dans la notion de personne des éléments qui relèvent de la sensibilité, refusant de réduire celle-ci à la froide raison ainsi qu'à une conscience et une liberté en quelque sorte désincarnée.

Cela étant dit on peut se demander si refuser une telle réduction autorise à évacuer totalement ces éléments essentiels que sont la raison, la conscience et la liberté dont il est permis d'affirmer que l'animal ne dispose pas au même titre que l'homme. Il peut sembler en effet excessif de faire de l'animal un sujet de droit ou une personne juridique comme l'être humain, s'il est clair que nous avons des devoirs envers l'animal et principalement celui de ne pas le faire souffrir inutilement, peut-on aller jusqu'à affirmer que ce devoir moral lui donne des droits *stricto sensu* ? Que l'animal soit objet de nos devoirs, cela fait-il de lui un sujet de droit et par conséquent, en un certain sens une personne ?

Si le débat concernant l'être humain non encore accompli (l'embryon, le bébé, voire l'enfant) peut sembler sur certains points similaires il est évidemment loin d'être identique à celui concernant l'animal, car nous avons ici affaire à des personnes potentielles ou en devenir, doit-on considérer comme personne à part entière ces êtres qui n'ont pas encore atteint le degré de conscience de l'adulte ?

La question de l'embryon est très complexe car nous avons affaire à un être qui semble-t-il ne possède en acte aucun des caractères essentiels de la personne, il n'est une personne qu'en puissance. Faut-il au nom de cette potentialité renoncer aux PMA, à certaines recherches actuelles dans le domaine génétique et à leurs applications ?

En ce qui concerne le bébé c'est la nature de son psychisme qui conduit certains pédiatres et psychologues à le considérer comme une personne, en effet les recherches et observations accomplies au cours du vingtième siècle laissent penser que le bébé n'est pas cet être totalement passif, inconscient et insensible que l'on imaginait auparavant, mais qu'au contraire il entretient avec son milieu une relation active tant dans le domaine de la perception que dans celui de l'affectivité. Cela dit la conscience de l'enfant n'est pas encore une conscience réfléchie, structurée par le langage et pouvant donner naissance à une raison et une volonté autonome, peut-on en ce sens employer à juste titre l'expression rendue célèbre par une émission télévisée le bébé est une personne ?

---

4 Emmanuel Kant, *Anthropologie du point de vue pragmatique*.

Quant à l'enfant qui est une personne en devenir, l'historien Philippe Ariès<sup>5</sup> ainsi qu'Elisabeth Badinter<sup>6</sup> ont montré que jusqu'au XVII<sup>e</sup> voir XVIII<sup>e</sup> siècle il n'a pas toujours été considéré ainsi et qu'il n'était considéré comme un être à part entière qu'à partir du moment où il accédait à l'âge de raison, ce qui le faisait immédiatement rentrer dans le monde des adultes. C'est entre autre Rousseau, qui au XVIII<sup>e</sup> siècle, en publiant son traité d'éducation, l'Emile, donne à l'enfance une valeur qu'elle ne possédait pas auparavant.

Mais le problème qui peut-être nous concerne le plus ici est celui de savoir au nom de quoi il est toujours possible et peut-être même nécessaire de qualifier de personne un être humain qui n'a pas ou qui n'a plus, en raison d'une déficience due à la maladie, à une malformation ou à un accident, l'usage de toutes les facultés qui font de lui une personne à part entière ?

D'ailleurs le langage nous invite à poser la question de la manière suivante : celui qui a perdu l'usage de ses facultés, a-t-il pourtant perdu ces facultés ? Et nous touchons là la dimension métaphysique de la personne, c'est-à-dire le support de ces facultés ; si nous considérons qu'un être humain est une personne c'est que nous ne le réduisons pas à n'être qu'un corps, c'est que nous ne limitons son être à sa matérialité. Cela ne signifie-t-il pas en conséquence que nous supposons implicitement en lui la présence d'un principe spirituel faisant de lui un être moral, c'est-à-dire une personne inspirant ce sentiment singulier dont parle Kant et qui se nomme le respect ?

Certes, nous n'avons pas la prétention dans le cadre d'un exposé aussi bref de répondre de manière définitive à toutes ces questions, et peut-être même d'ailleurs n'est-ce pas souhaitable ? En effet s'il est essentiel de s'interroger au sujet de la question de la personne c'est que précisément nous avons le souci d'agir humainement, d'agir par respect pour l'humanité posée comme une valeur absolue et incontestable.

Autrement dit un tel questionnement s'avère peut-être être le meilleur rempart contre la barbarie à laquelle pourrait conduire une attitude ayant la prétention de savoir définitivement ce qui distinguerait une personne humaine d'une non-personne humaine.

C'est pourquoi notre conclusion aura un accent socratique, c'est en prenant conscience de notre ignorance au sujet de la définition de ce qu'est une personne que nous pourrions continuer à nourrir une inquiétude salutaire puisqu'elle nous oblige à avoir sans cesse le souci du respect de l'homme.

Nous devons donc faire le pari de considérer tout être humain comme une personne, même le plus déficient, penser le contraire serait ouvrir le chemin vers la barbarie, toute action sur un homme doit être accomplie au nom du respect pour la personne humaine, même si elle a lieu après sa mort, être humain c'est aussi donner une sépulture au défunt dont le corps ne se réduit pas à sa seule matérialité.

Donc, finalement, nous ne répondrons pas à la question de savoir, en fonction de quels critères un être humain est encore ou n'est plus une personne.

La question contenant elle-même l'hypothèse peu pertinente sur le plan moral, selon laquelle un être humain pourrait dans certaines conditions ne plus avoir de dignité morale.

Nous affirmerons plutôt la nécessité morale de considérer tout être humain quel qu'il soit comme une personne.

---

5 Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, 1960.

6 Elisabeth Badinter, *L'amour en plus*, Flammarion 1980, (Livre de poche 5636)